

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 14 avril 2022  
à Thionville  
C2022-044**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX,

**Vice-Présidents,**

M. Jackie HELFGOTT, Mme Véronique SCHMIT, M. Emmanuel BERTIN, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Nathalie EVEN-POSTAL, Mme Christine POTIER,

**Assesseurs,**

Mme Danielle BERTRAND, M. Lucas GRANDJEAN, M. Guy HARAU, M. Pierre HENRIOT, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, M. Christian MERTZ, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Carol THIL, Mme Brigitte VAISSE,

**Conseillers Communautaires,**

Mme Priscilla DORVEAUX (*pour M. Patrick BECKER, excusé*),

**Conseillère Communautaire suppléante,**

**Ont donné procuration :**

Mme Clémence POUGET à M. Pierre GRUNEWALD  
M. René ANDRE à M. Marc FERRERO  
M. Jean-Charles LOUIS à Mme Patricia RENAUX  
M. Laurent SCHULTZ à Pierre GRUNEWALD  
Mme Stéphanie KIS à M. Pierre CUNY  
M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER à Mme Danielle BERTRAND  
Mme Carole PRIESTER à M. Christian MERTZ  
M. Pierre ALIX à M. Lucas GRANDJEAN  
Mme Sylvie BECQUER à M. Denis SCHITZ  
Mme Muriel BOUCHERON-ICARD à Mme Véronique SCHMIT  
Mme Christelle FRISCH à M. Guy MELEO

M. Jean-Luc GAILLOT à Mme Marie-Laurence HERFELD  
Mme Patricia GEORGES à M. Bernard VEINNANT  
Mme Martine GERGAUD à M. Marc LUCCHINI  
M. Thierry GHEZZI à Mme Carol THIL  
Mme Aurore PEXOTO à M. Guy MELEO  
Mme Lauren POULAIN à M. Christian MERTZ  
Mme Brigitte SCHNEIDER à Mme Véronique SCHMIT  
M. Laurent TSCHIERSCHE à M. Lucas GRANDJEAN  
Mme Christiane ZANONI à M. Pierre CUNY  
M. Damien ZIEGLER à Mme Christine POTIER  
M. Roger SCHREIBER à Mme Patricia RENAUX

**Absents/Excusés :** M. Lionel BIEDER, Mme Anita FATIS, Mme Sandrine JEAN, M. Laurent KROB, M. Philippe NOLLER, Mme Karine SCHMITT.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services  
M. Thierry CARRE, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services  
Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services  
M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 14 avril 2022, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

**Point n°5 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022 - c. Budget annexe eau-Régie**

**Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président** : Le budget annexe eau-Régie retrace les dépenses et recettes relatives à l'exercice de la compétence en régie, c'est-à-dire les régies de Thionville-Terville-Manom, Illange et Basse-Ham.

Par délibération en date du 24 février 2022, le programme de travaux du budget eau-Régie a été arrêté à 6 845 335 € HT pour l'année 2022. Ce programme de travaux s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale, axée sur la rationalisation des ressources et la sécurisation en eau potable du territoire.

Le budget 2022 permet ainsi le financement de ce programme. Pour cela, et conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil Communautaire du 24 février 2022, une augmentation de 5 centimes sera appliquée cette année sur les tarifs actuels de chacune des Communes incluses dans le périmètre de la régie.

Les tarifs seront ainsi les suivants :

Nature	Tarifs appliqués au 15 avril 2021 (Hors Taxes / m3)	Tarifs proposés au 1 <sup>er</sup> mai 2022 (Hors Taxes / m3)
Eau "petit preneur" <i>Thionville, Terville, Manom et Kanfen</i>	1,79 €	1,84 €
Eau "gros preneur" <i>Thionville, Terville, Manom et Kanfen</i>	1,76 €	1,81 €
Eau <i>Illange,</i>	1,44 €	1,49 €
Eau <i>Basse-Ham</i>	1,43 €	1,48 €
Vente d'eau aux autres collectivités (SM Cattenom, Entringe)	1,02 €	1,07 €
Vente d'eau Eau Brute (Convention CAPFT/CAVF - Sources Ranguevaux)	0,36 €	0,41 €

Le budget annexe eau-Régie pour 2022 s'équilibre à hauteur de 20 836 716,78 € dont :

- 10 906 664,67 € en section de fonctionnement ;
- 9 930 052,11 € en section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses prévues sont :

- charges à caractère général :	1 724 824,00 €
- frais de personnel :	1 326 784,00 €
- charges financières :	600 000,00 €
- reversement à l'agence de l'Eau :	1 831 121,38 €
- charges exceptionnelles :	30 150,00 €

- charges de gestion courante :	65 005,00 €
- amortissement et écritures d'ordre :	1 812 000,00 €
- virement à la section d'investissement :	3 516 780 ,29 €

Les principales recettes d'exploitation prévues sont :

- ventes d'eau :	8 336 419,29 €
- produits de gestion courante :	47 818,00 €
- produits exceptionnels :	29 625,00 €
- reprise des subventions transférables :	200 000,00 €
- excédent reporté :	2 292 802,38 €

En ce qui concerne la section d'investissement, les principales dépenses prévues sont :

- opérations d'investissement (reports inclus) :	8 175 052,11 €
- remboursement capital de la dette :	1 500 000,00 €
- subventions transférables :	200 000,00 €
- opérations d'ordre :	55 000,00 €

Les principales recettes prévues sont :

- subventions et participations diverses (reports inclus):	183 348,95 €
- emprunt :	3 100 000,00 €
- amortissement :	1 800 000,00 €
- opérations d'ordre :	55 000,00 €
- affectation de résultat :	451 963,34 €
- excédent d'investissement reporté	822 959,53€
- virement de la section de fonctionnement :	3 516 780,29 €

Un montant prévisionnel d'emprunt nouveau de 3 100 000 € est inscrit au budget primitif 2022. Une consultation bancaire sera ainsi lancée en 2022 pour un nouvel emprunt en privilégiant les produits de type A1 « Taux fixe simple / taux variable simple » (indices zone euro).

Le Conseil Communautaire est invité à :

- ADOPTER le budget annexe eau-Régie 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;
- FIXER les tarifs d'eau potable pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus et décider que ces tarifs entreront en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Le Bureau Communautaire et la Commission Finances ayant émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

Par 49 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

- ADOPTE le budget annexe eau-Régie 2022 tel que présenté ci-dessus, le vote intervenant par chapitre pour les deux sections budgétaires et sans individualisation d'opérations pour la section d'investissement ;

- FIXE les tarifs d'eau potable pour l'année 2022 tel que présenté ci-dessus et décide que ces tarifs entreront en vigueur dès la date d'effet de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
A Yutz, le 14 avril 2022,  
Le Président

Fait et délibéré  
Suivent les signatures :

